

	<b>Fiche d'harmonisation chantier</b> <b>LUMINA_BMMB</b>	Date de rédaction MAJ	2023-03-17 2024-02-28
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

\* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

LUMINA_BMMB			
Superficie (ha) : Coupe partielle = 0 ha Coupe de régénération = 200 ha Total = 200 ha			
Usagers contactés : Association des trappeurs professionnels de Québec (ATPQ), Réserve faunique Rouge Matawin (RFRM), Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), ZEC Boullé			
Mesure d'harmonisation des usages (MHU) <sup>i</sup>			
Source (porteur) <sup>1</sup>	Nature <sup>2</sup>	Préoccupations soulevées	Réponses du MRNF et/ou mesures d'harmonisations convenues <sup>3</sup>
ATPQ	Habitat faunique terrestre	Assurer la qualité de l'habitat des animaux de piégeage.	L'habitat des animaux à fourrure demeure bon après coupe dans le sud du territoire de trappe, où est situé le camp de trappe. Dans le nord du territoire de trappe, la forêt aura sous peu atteint une hauteur suffisante pour permettre de devenir à nouveau un bon habitat pour les animaux à fourrure.
SÉPAQ RFRM	Habitat faunique terrestre	Préoccupation concernant la mise en valeur de l'ambiance de chasse à l'original.	Afin d'assurer la qualité de l'habitat de l'original ainsi que ses déplacements, des retraits et un positionnement d'îlots ont été appliqués (voir carte).
Mesure d'harmonisation opérationnelle <sup>4</sup> (MHO) <sup>ii</sup>			
Source (porteur) <sup>1</sup>	Nature <sup>2</sup>	Préoccupations soulevées	Réponses du BGA et/ou mesures d'harmonisations convenues

<sup>1</sup> Personne ou organisme portant la préoccupation.

<sup>2</sup> Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les **besoins** sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les **valeurs** sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

<sup>3</sup> Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis. Les mesures d'harmonisations sont indiquées par une flèche ⇒.

<sup>4</sup> Les ententes de mesure d'harmonisation opérationnelle (MHO) sont notées, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Il est de la responsabilité des signataires (BGA et demandeur) de confirmer et compléter les MHO et de prévoir des dispositions nécessaires permettant d'évaluer que les MHO ont été respectées de même que les clauses en cas de non-respect. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

<b>Ministère des Ressources naturelles et des Forêts</b> 	<b>Fiche d'harmonisation chantier LUMINA_BMMB</b>	Date de rédaction MAJ	2023-03-17 2024-02-28
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

SÉPAQ RFRM	Ambiance de chasse	Communiquer avec la Réserve avant le début des opérations afin de convenir d'entente spécifique durant la période de chasse à l'original.	La mesure générique sur la période de chasse sera appliquée : « Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa), à l'exception des activités visant à combattre les perturbations naturelles majeures, pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. »
---------------	-----------------------	---	---

<b>Travaux sylvicoles non commerciaux<sup>5</sup> (TSNC)<sup>iii</sup></b>			
<i>Source (porteur)<sup>1</sup></i>	<i>Nature<sup>2</sup></i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
S/O	S/O	S/O	S/O

<b>Itinéraire des bois</b>			
<i>Itinéraires possibles</i>	<i>Utilisateurs concernés</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
Par le km 45 du chemin de Manawan (comme le chantier PIJART et MARINGOUIN), soit par la Fourche du lac Boiret dans la ZEC Boullé	SÉPAQ RFRM	Communiquer avec la Réserve avant le début des travaux afin de convenir d'entente spécifique pour le transport durant la période de chasse à l'original.	Communiquer avec la Réserve avant le début des travaux afin de convenir d'entente spécifique pour le transport durant la période de chasse à l'original.
	ZEC Boullé	Installer de la signalisation au km 45 ainsi qu'au Lac Couleuvre, tout comme il avait été fait pour la récolte du chantier PIJART.	Installer de la signalisation au km 45 ainsi qu'au Lac Couleuvre, tout comme il avait été fait pour la récolte du chantier PIJART.
		S'assurer de la qualité du chemin lors des opérations	Cet enjeu est répondu par la réglementation en vigueur, soit l'article 64 du RADF : « Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les

<sup>5</sup> Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.

Fiche d'harmonisation chantier  
LUMINA\_BMMB

Date de rédaction  
MAJ

2023-03-17  
2024-02-28

Date où le document a été  
adopté

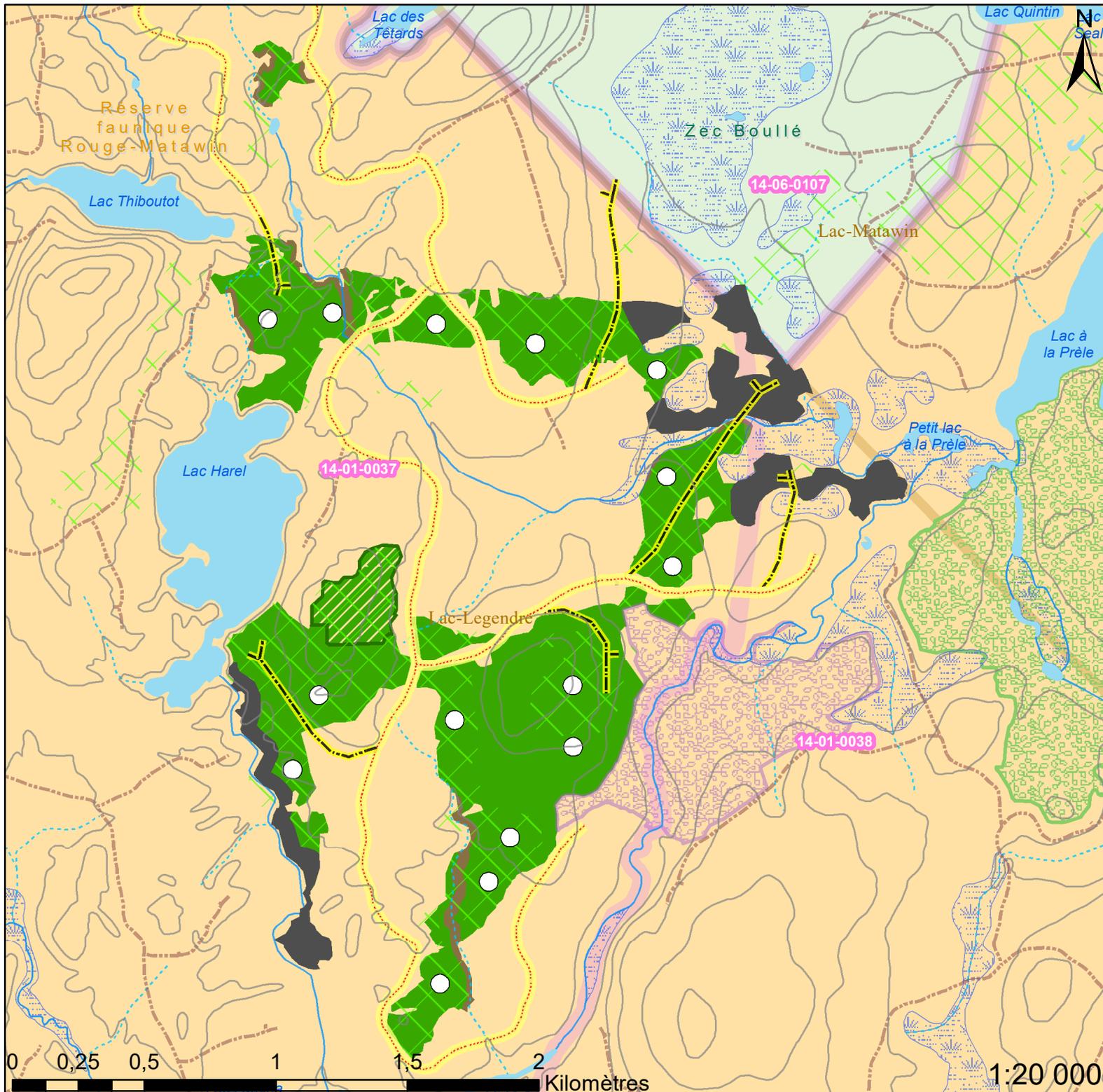
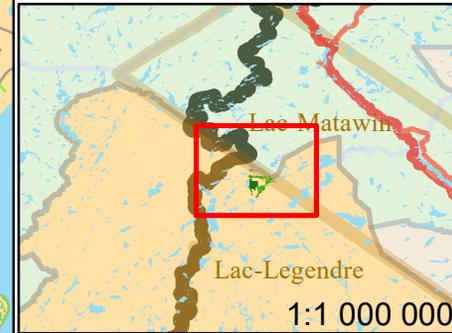
Non révisé/Non adopté  
Pour information seulement

			<p>réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicule susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient ».</p>
		<p>Ne pas transporter pendant la période de chasse à l'original à l'arme à feu de la ZEC Boullé.</p>	<p>Éviter le transport forestier pendant la période de chasse à l'original à l'arme à feu de la ZEC Boullé.</p> <p>Dans l'impossibilité de l'éviter, communiquer l'information le plus tôt possible.</p> <p>Maintenir un canal de communication avec la ZEC tout au long de la période de transport.</p>



# LUMINA BMMB\_V2

RFRM 200 ha



- Chemin forestier
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Milieu humide
- Lac
- Terrain de piégeage
- Refuge biologique
- Ilots de vieillissement
- Limite municipalité
- ZEC
- Réserve faunique
- Consultation publique 22-24

## LUMINA\_BMMB

- CPRSSLEG
- CPRSBA
- RPLB700

## Mesure d'harmonisation

- retrait
- ilot

## Chemin planifié par le BGA

- Amélioration/entretien/réfection
- Implantation

Réalisation:  
Isabelle Parent ing. f.

Date: 2023-11-21